

VOTRE LETTRE DU 02/06/2021

VOS RÉF.

NOS RÉF. CFEH/C/46-2021

DATE 24/06/2021

ANNEXE(S)

CONTACT VINCENT HUBERT

E-MAIL: VINCENT.HUBERT@HEALTH.FGOV.BE

A l'attention de M. Franck Vandebroucke

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique

Rue de la Loi 23

1000 Bruxelles

OBJET : AVIS DU CFEH RELATIF À LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 25 AVRIL 2002 : AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE L'ARTICLE 63, §2 (RÉF. CFEH/C/46-2021)

Monsieur le Ministre,

Votre demande d'avis du 2 juin 2021 dans lequel vous proposiez, en termes de mécanisme de financement, une augmentation de l'enveloppe budgétaire de l'article 63, §2 pour le financement des réseaux de santé mentale via le mécanisme de conventions B4 a été discutée lors de la séance plénière du 10 juin 2021.

Les contrats étant déjà établis, le Conseil ne peut que marquer son accord pour cette proposition puisqu'elle permet d'allouer ce montant de manière rapide pour les projets en cours.

Cependant, alors qu'il est de plus en plus question de simplification et de transparence dans les moyens alloués, il s'interroge néanmoins sur le mécanisme utilisé (convention B4), sachant qu'une partie de l'augmentation du budget octroyé est destinée à des mesures de nature structurelle, (ainsi l'intensification des lits K/k).

Dans ce cadre, et dès l'instant où la demande d'avis annoncée sur la programmation des lits A, T, K nous sera parvenue, une initiative sera prise par le Conseil visant à vous transmettre un avis sur un mécanisme plus pérenne pour le financement des mesures structurelles. Si cela devait être pérennisé en B4 (ce que le CFEH ne souhaite pas), il adviendrait au moins d'indexer le contrat. Par ailleurs, vous trouverez en annexe les différents avis qui ont déjà été émis dans ce dossier.

Le Conseil souligne également que, concernant le calendrier prévu dans votre lettre pour les premières évaluations de ces mesures temporaires, le timing est prévu (octobre) est sûrement trop rapproché, les projets n'ayant démarré que récemment; dans ce cadre, si l'évaluation devait se faire l'année prochaine, les mêmes moyens devraient être mis à disposition.

Enfin, le Conseil rappelle les nombreux projets pilotes en cours depuis de nombreuses années, projets qui devraient bénéficier d'une perspective plus large, en termes de financement structurel.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de la Présidente du CFEH,
Margot Cloet

Annick Poncé
Directeur général a.i.